

AGIR MASKINONGÉ

Proposition de résolution

À l'attention du Comité des citoyens du lac Mandeville

1er septembre 2016

Projet: ***Mise en valeur de la biodiversité au lac Mandeville par la création d'un marais***

Considérant que, l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) a élaboré le projet : *Mise en valeur de la biodiversité au lac Mandeville par la création d'un marais*;

Considérant que, la mise en valeur de la biodiversité au lac Mandeville fait partie intégrante des orientations de développement fortement souhaitées par la municipalité de Mandeville;

Considérant que, le secteur visé est d'une superficie de 2,6 hectares et est situé en zone agricole à proximité du lac Mandeville;

Considérant que, AGIR Maskinongé a obtenu une promesse de vente de la part du propriétaire de la partie de la parcelle agricole où est anticipé l'aménagement du milieu humide;

Considérant que, appuyée par la municipalité de Mandeville, AGIR Maskinongé a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de la parcelle visée;

Considérant que, cette demande a été approuvée par le Comité consultatif agricole de la MRC de D'Autray;

Considérant que, tout en améliorant la qualité de l'eau, la création de ce milieu humide favorisera la biodiversité au lac Mandeville et dans sa plaine de débordement;

Considérant que, la mise en valeur de la biodiversité au lac Mandeville correspond aux orientations et aux objectifs du Comité des citoyens du lac Mandeville:

Il est proposé par : Appuyé par :
Et résolu :

Que le Comité des citoyens du lac Mandeville appuie et offre sa collaboration pour la réalisation du projet : *Mise en valeur de la biodiversité au lac Mandeville par la création d'un marais* proposé par l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé et appuyé par la municipalité de Mandeville.